

La collecte sélective

Dans certaines régions, la collecte sélective est en place depuis près de trois décennies. Au cours de ces nombreuses années, le système a connu de nombreux changements, et ce, toujours dans le but de détourner au maximum les matières recyclables des lieux d'élimination.

La présente fiche dresse le portrait des matières recyclables qui sont acheminées aux 26 centres de tri de la collecte sélective¹ du Québec.

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

L'année 2023 marque le début d'une transition pour la collecte sélective au Québec. L'entrée en vigueur du **Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles** le 7 juillet 2022 porte sur la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). L'approche de REP permet de mettre en place les conditions nécessaires pour repenser le système de collecte sélective québécois dans une logique de circularité, pour favoriser la valorisation des contenants, emballages et imprimés. RECYC-QUÉBEC a désigné, le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) comme organisme de gestion pour la collecte sélective, et cette désignation est d'une durée de 10 ans. ÉEQ devient ainsi responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des différents produits visés sur l'ensemble du territoire et de la chaîne de valeur, de leur récupération jusqu'à leur recyclage. Le système modernisé est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

La provenance des matières

En 2023, les matières recyclables provenant de collectes municipales ou de collectes privées propres aux industries, commerces et institutions (ICI) ont été acheminées vers 26 centres de tri, soit 22 recevant principalement des matières provenant de collectes municipales et 4 n'ayant reçu et traité que des matières provenant de collectes des ICI.

Les matières reçues par les centres de tri

Les centres de tri ont reçu près de 1 022 000 tonnes de matières en 2023, soit une légère diminution de 3 % par rapport aux quantités reçues en 2021 (1 058 000 tonnes). Une légère hausse a été observée pour les collectes municipales (2 %), mais une baisse importante a été notée pour les collectes propres aux ICI (Tableau 1). Cette diminution observée auprès des ICI pourrait être causée par des changements de comportements quant à l'utilisation de la collecte sélective par ces derniers ou une diminution des quantités à récupérer, mais il n'est pas possible de l'affirmer avec certitude.

¹ Le centre de tri Récupération des Basques a fermé ses portes en mars 2024. Les données n'ont pas été demandées pour 2023.

La collecte
sélective

Tableau 1

Quantité de matières reçues par provenance

(en tonnes)

Provenance	2018	2021	2023	Différence 2021-2023
Matières reçues de collectes municipales	772 000	794 000	811 000	2 %
Matières reçues de collectes propres aux ICI	221 000	264 000	211 000	-20 %
Total	993 000	1 058 000	1 022 000	-3 %

Les rejets des centres de tri

En 2023, les quantités de matières rejetées par les centres de tri ont connu une augmentation comparativement à 2021, poursuivant ainsi une tendance observée depuis près d'une décennie. Ce sont ainsi 180 000 tonnes de matières qui ont été rejetées en 2023, soit 17 % des matières reçues, comparativement à 144 000 tonnes ou 13 % des matières reçues en 2021.

Ces rejets sont composés notamment de matières n'étant pas acceptées aux centres de tri (par exemple, des produits ou matières n'étant pas des contenants, emballages, imprimés ou journaux), mais également de matières recyclables n'ayant pu être retirées pendant le processus de tri, situation notamment causée par des exigences plus serrées en ce qui a trait à la qualité des matières sortantes des centres de tri.

La situation du verre

La problématique du verre se poursuit en 2023, mais avec une légère amélioration. Malgré le fait que plus de la moitié (76 000 tonnes, soit 53 %) du verre sortant des centres de tri ne répond toujours pas aux besoins des marchés de recyclage et se retrouve acheminé vers des lieux d'enfouissement technique (LET), il y a tout de même une diminution de 17 % des quantités acheminées à cette fin comparativement à 2021. Le verre y est majoritairement utilisé en recouvrement journalier ou pour autres usages tels que l'aménagement de chemins d'accès ou de fonds de cellules d'enfouissement.

Ainsi, une augmentation de 31 % de la quantité de verre envoyée au recyclage en 2023 a été observée comparativement aux quantités de 2021 (Tableau 2). La quantité envoyée en conditionnement et recyclage par les centres de tri a augmenté, passant de 51 000 tonnes en 2021 à 67 000 tonnes en 2023.

Plus du tiers (39 %) des centres de tri ont acheminé leur verre au recyclage uniquement, une baisse par rapport aux résultats de 2021 (46 %). Il y a également une légère baisse quant au nombre de centres de tri qui envoient leur verre uniquement en LET (35 % vs 38 %), mais une augmentation pour ceux qui envoient le verre à la fois au recyclage et en LET (26 % vs 17 %).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le **Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles** inclut une redevance partielle équivalant au tiers du montant des redevances régulières, soit 10 \$ pour 2023, sur les matières résiduelles utilisées comme matériel de recouvrement journalier ou dans la confection de chemins d'accès. L'ajout de cette redevance partielle peut être à l'origine de cette baisse, mais les résultats des prochaines années permettront de vérifier cette hypothèse.

**La collecte
sélective**

L'entreposage de matières recyclables

Les activités quotidiennes des centres de tri nécessitent l'entreposage de certaines matières, et ce, que ce soit pour les matières reçues en attente de tri ou pour celles déjà triées, mais en attente d'être envoyées en valorisation. Selon les marchés (présence ou absence de marchés, valeur des matières) et les spécificités de chaque centre de tri (espace disponible pour l'entreposage, arrêts temporaires de tri ou disponibilité des transporteurs), les quantités entreposées peuvent varier d'une année à l'autre, et même au cours de la même année. En 2023, ce sont environ 6 000 tonnes de matières entreposées en fin d'année qui ont été déclarées par les centres de tri.

Les matières sortantes des centres de tri

En 2023, les centres de tri ont acheminé vers les différents marchés 760 000 tonnes de matières, une baisse de 5 % par rapport à 2021.

Tableau 2

Quantité de matières sortantes²
(en tonnes)

Matières	Quantités sortantes			Différence 2021-2023
	2018	2021	2023	
Papier et carton	642 000	651 000	580 000	-11 %
Métal	39 000	36 000	36 000	0 %
Plastique	59 000	61 000	75 000	23 %
Verre	45 000	51 000	67 000	31 %
Matières mélangées et autres	1 000	4 000	2 000	-60 %
Total	786 000	803 000	760 000	-5 %

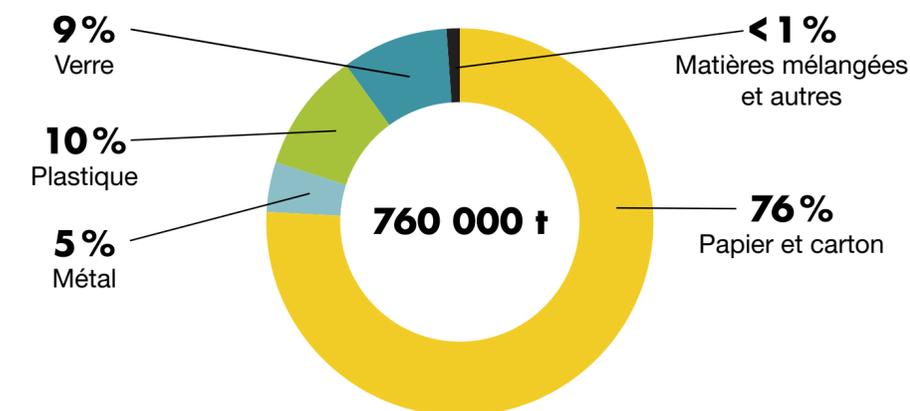
² Les quantités sortantes excluent les quantités vendues à d'autres centres de tri.

Le papier et le carton demeurent les matières dont les quantités sortantes sont les plus importantes, soit 76 % de la quantité totale, mais en ce qui a trait au tonnage, on observe une diminution de 11 % par rapport aux quantités de 2021. Cela pourrait être expliqué par la diminution des quantités totales reçues en provenance du secteur ICI.

Comme indiqué précédemment, les quantités sortantes de verre ont augmenté entre 2021 et 2023. Il en est de même pour le plastique, les quantités ont augmenté de 23 % par rapport aux quantités de 2021. De meilleurs équipements en centres de tri, mais également une hausse des quantités de contenants et emballages de plastique acheminés vers la collecte sélective peuvent expliquer cette augmentation.

Figure 1

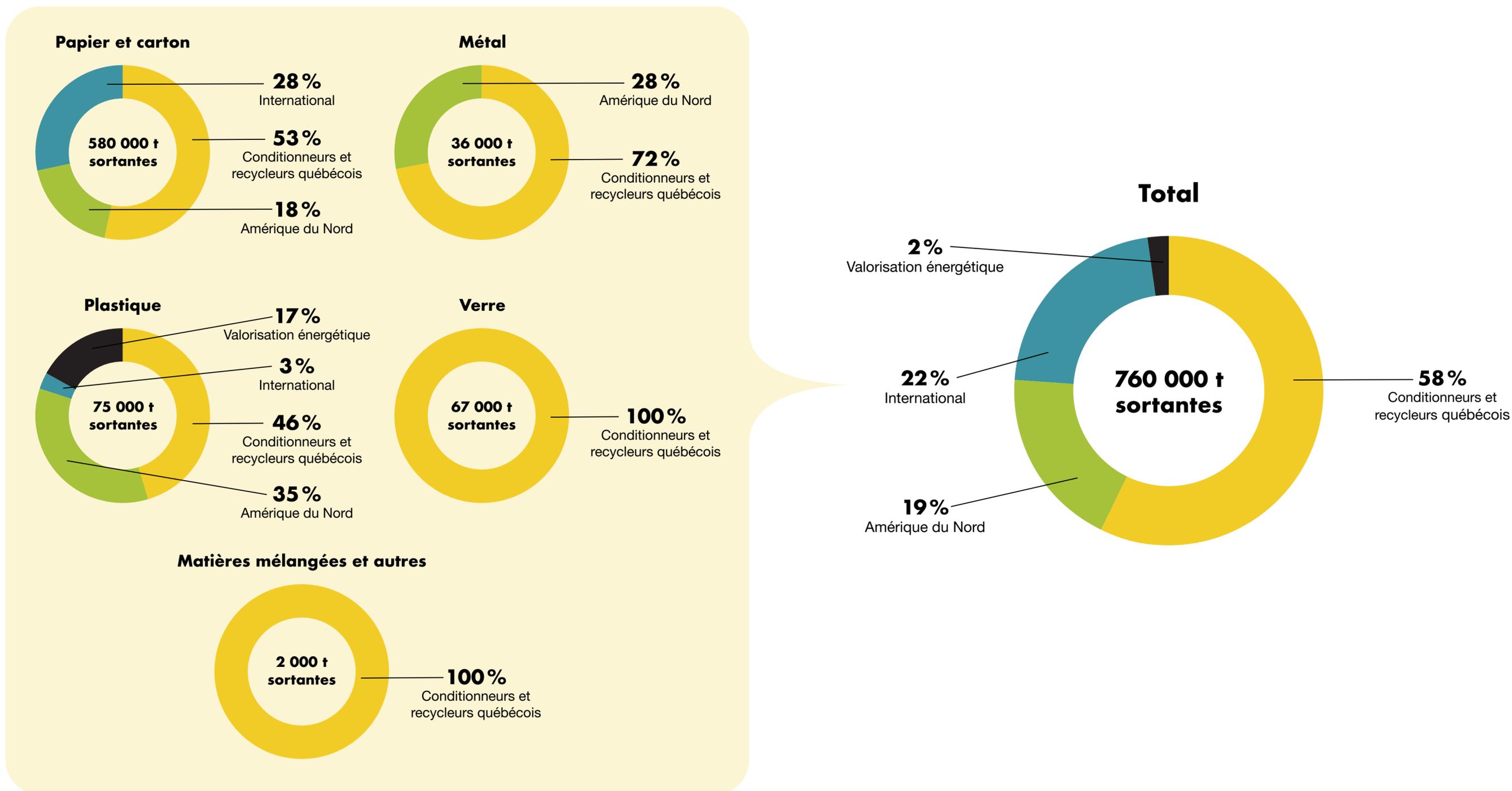
Répartition des matières sortantes des centres de tri en 2023



Destination des matières sortantes

Figure 2

Destination des matières sortantes en 2023



La collecte
sélective

Tableau 3

Destination des matières sortantes aux fins de recyclage et de valorisation

(excluant l'utilisation en LET)

	Conditionneurs et recycleurs québécois	Amérique du Nord	Courtier ou expédition hors Québec	Valorisation énergétique
2023	58 %	19 %	22 %	2 %
2021	61 %	6 %	33 %	<1 %
2018	55 %	3 %	41 %	1 %
2015	39 %	n.d.	61 %	0 %

La proportion de matières sortantes des centres de tri acheminée vers des conditionneurs et recycleurs québécois a diminué en 2023 et c'est plutôt l'envoi vers des marchés nord-américains qui a connu une hausse. En effet, la hausse la plus importante des quantités vendues à des marchés nord-américains s'applique aux fibres avec 18 % en 2023, alors que cette proportion n'était que de 3 % en 2021. La proportion de matières acheminée outre-mer poursuit sa diminution observée depuis 2018 pour s'établir à 22 % en 2023. Les fibres demeurent les matières les plus exportées à l'international, en particulier le papier mélangé, mais la proportion globale de papier et carton acheminés outre-mer a diminué de 12 points de pourcentage en 2023.

De ce fait, on constate une baisse de centres de tri vendant la majorité de leurs fibres au Québec entre 2021 et 2023. En 2021, 58 % des centres de tri répondants vendaient au moins 80 % de leurs fibres au Québec, cette proportion a diminué à 50 % en 2023. La proportion de centres de tri qui vendaient plus de 80 % de leurs fibres à l'exportation a elle aussi diminué entre 2021 et 2023, elle se situe à présent à 8 % comparativement à 15 % en 2021. De plus, l'augmentation la plus radicale se situe dans les ventes de fibres à des marchés nord-américains. La proportion de centres de tri qui vendaient plus de 80 % de leurs fibres à ces marchés se situe à 65 % en 2023, soit 38 points de pourcentage de plus qu'en 2021.

Le plastique suit la même tendance, mais avec une diminution plus forte, de 63 % des ventes au Québec en 2021 à 46 % en 2023. La majorité des catégories de plastiques triés sont visées par ce changement de destination, soit : le polyéthylène téréphtalate (PET) (contenants), les plastiques mélangés et les sacs et pellicules.

Ainsi, alors que 56 % des centres de tri vendaient au moins 80 % de leurs plastiques au Québec en 2021, cette proportion est maintenant à 36 % en 2023. Toutefois, le marché des plastiques reste principalement nord-américain : la proportion des centres de tri qui vendaient au moins 80 % de leurs plastiques en Amérique du Nord était de 96 %³ en 2021 et elle a subi une légère baisse pour atteindre 92 % en 2023.

La tendance est stable pour le métal, alors que la proportion des quantités vendues au Québec aux fins de recyclage est de 72 %, soit le même taux qu'en 2021. Il en est de même pour le verre, dont les quantités acheminées à des fins de recyclage sont encore destinées au marché québécois.

Finalement, toutes les matières mélangées ont été envoyées à des conditionneurs et recycleurs québécois.

³ Donnée révisée par rapport à celle diffusée au Bilan 2021. Les données excluent les quantités du centre de tri Récupération des Basques.

La collecte
sélective

La valeur des matières

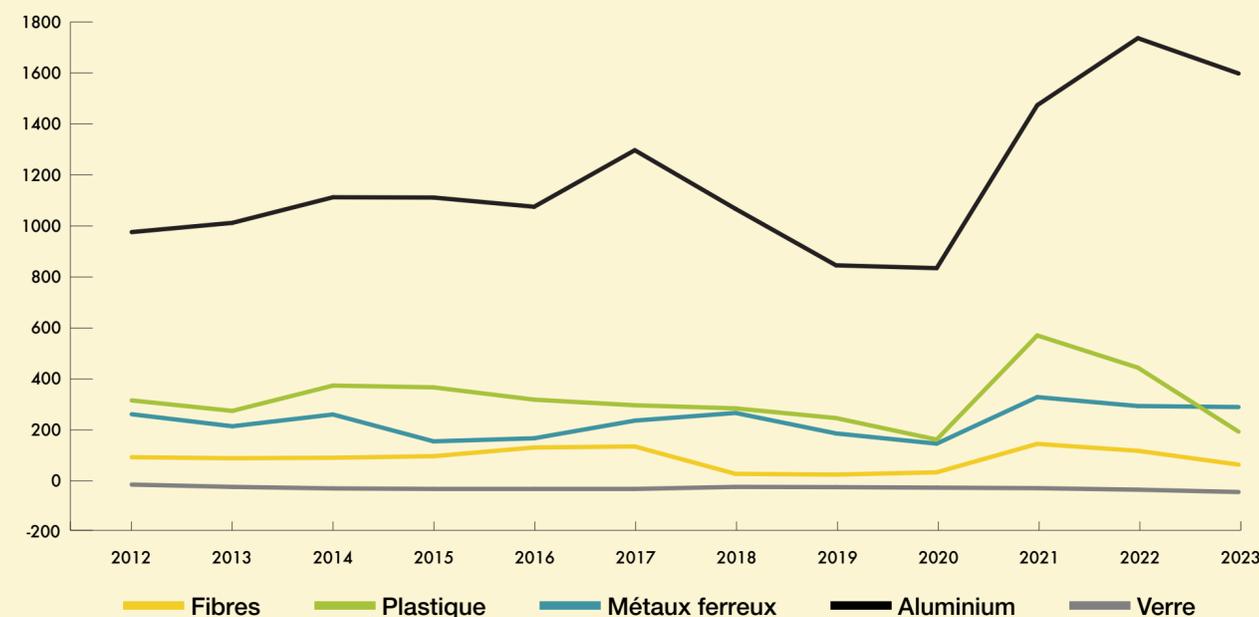
RECYC-QUÉBEC réalise depuis de nombreuses années l'indice des prix des matières, un calcul permettant de démontrer la valeur moyenne des matières vendues par les centres de tri des matières recyclables au Québec. Les figures 3 et 4 montrent respectivement l'évolution de la valeur des matières au cours des dernières années. On constate des cycles de hausse et de baisse des prix, mais globalement, après une hausse historique entre 2020 et 2021, la valeur de la majorité des matières poursuit sa baisse débutée en 2021.

RECYC-QUÉBEC a pris la décision de ne plus diffuser l'indice des prix à compter de décembre 2024. L'indice du prix de décembre, ainsi que les résultats annuels 2024 sont donc les derniers diffusés, compte tenu du déploiement du système modernisé de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025 et dans lequel Éco Entreprises Québec (ÉEQ) devient propriétaire de la matière à la sortie des centres de tri et responsable de l'écouler sur les différents marchés de valorisation.

Figure 3
Variation de la valeur moyenne des matières recyclables de 2012 à 2023 (en \$/tonne)



Figure 4
Variation de la valeur des grandes catégories de matières recyclables de 2012 à 2023 (en \$/tonne)



La collecte sélective

Les matières recyclables éliminées

Une partie des matières recyclables générées n'est toujours pas déposée dans les bacs de récupération par les citoyens et les ICI, et se retrouve ainsi dans les différents lieux d'élimination au lieu d'être recyclée ou valorisée. **L'Étude de caractérisation des matières destinées à l'élimination réalisée en 2023**⁴ a permis de quantifier le tonnage des contenants, emballages, imprimés et journaux encore éliminés annuellement au Québec (Tableau 4). En 2023, ce sont près d'un million de tonnes de ces matières qui ont été éliminées, dont plus de la moitié provenaient du secteur ICI. Dans tous les secteurs, ce sont principalement les fibres (papier et carton) et les plastiques qui dominent parmi les matières recyclables éliminées. Cette quantité exclut les rejets des centres de tri envoyés à l'élimination, les matières recyclables récupérées par des programmes spécialisés, mais finalement éliminées, ainsi que celles utilisées en recouvrement ou d'autres usages dans les lieux d'élimination.

Tableau 4

Matières recyclables de la collecte sélective éliminées en 2023 par secteur

(en tonnes)

Catégories de matières	Provenance		
	Municipal	ICI	CRD
Papier et carton	162 000	309 000	41 000
Métal	68 000	20 000	< 1 000
Plastique	153 000	159 000	20 000
Verre	30 000	24 000	1 000
Total 2023	413 000	513 000	63 000
Proportion	42 %	52 %	6 %

Performance du système de collecte sélective municipale

Afin de mesurer la performance du système de collecte sélective, les quantités acheminées aux fins de recyclage utilisées sont celles provenant du secteur municipal et excluent les matières provenant des ICI desservis par une collecte privée.

Une portion importante des matières sortantes des centres de tri sont d'origine municipale. Des 760 000 tonnes de matières sortantes en 2023, on estime que 587 000 tonnes provenaient des collectes municipales, une quantité près de 3 % inférieure aux 603 000 tonnes mesurées en 2021. Les 173 000 tonnes restantes proviendraient de collectes propres aux ICI, une diminution de 14 % par rapport aux 200 000 tonnes estimées en 2021.

Les quantités de matières acheminées aux fins de recyclage depuis 2018 sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 5

Quantité de matières acheminées aux fins de recyclage provenant de la collecte sélective municipale

(en tonnes)

Matières	2018	2021	2023	Variation 2021-2023
Papier et carton	459 000	461 000	424 000	-8 %
Métal	28 000	35 000	35 000	0 %
Plastique	58 000	52 000	59 000	13 %
Verre	45 000	50 000	67 000	34 %
Matières mélangées	S.O.	4 000	2 000	-50 %
Total	590 000	603 000	587 000	-3 %

⁴ Les quantités de matières recyclables éliminées ont été calculées à partir des taux de composition déterminés dans le cadre de l'**Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'élimination en 2023 – lieux d'enfouissement technique (LET), lieux d'enfouissement des débris de construction ou de démolition (LEDCD), centres de transfert et incinérateurs.**

La collecte sélective

Cette donnée permet de mesurer, au niveau municipal, la performance globale des centres de tri. Ainsi, des 811 000 tonnes de matières reçues de la collecte municipale (Tableau 1), on estime que 587 000 tonnes ont été acheminées au recyclage, soit 72 % du total entrant⁵. Cette performance des centres de tri est légèrement inférieure à celle calculée pour 2021 (76 %, soit 603 000 tonnes municipales acheminées au recyclage sur 794 000 tonnes municipales reçues).

L'autre donnée utilisée pour évaluer la performance du système est celle des quantités générées d'origine municipale, qui représente la totalité des matières recyclables (contenants, emballages, imprimés et journaux composés de papier/carton, plastique, verre ou métal) générées par les citoyens et ICI desservis par les collectes municipales, qu'elles aient été jetées aux déchets ou récupérées dans la collecte sélective. La plus récente donnée disponible estime cette quantité générée à 1 224 000 tonnes, tel que l'indique le tableau suivant.

Tableau 6

Calcul des quantités de matières recyclables municipales générées en 2023 (en tonnes)

Matières	Quantités municipales reçues par les centres de tri A	Quantités éliminées B	Quantités générées A+B
Papier et carton	437 000	162 000	599 000
Métal	40 000	68 000	108 000
Plastique	143 000	153 000	296 000
Verre	104 000	106 000 ⁶	210 000
Autres matières ⁷	87 000	S.O.	87 000
Total	811 000	413 000	1 224 000

⁵ Voir le schéma élaboré à cette fin à [la page 9](#).

⁶ Cette quantité inclut le verre acheminé en LET pour utilisation en recouvrement et autres usages (76 000 tonnes).

⁷ Il s'agit de matières récupérées par la collecte sélective municipale et reçues par les centres de tri, mais ne se composant pas de contenants, emballages, imprimés ou journaux. Ces matières, puisque reçues par les centres de tri, doivent être considérées aux fins du calcul de performance de la collecte sélective municipale.

⁸ Voir le schéma élaboré à cette fin à [la page 10](#).

Les taux d'acheminement aux fins de recyclage des matières de la collecte sélective municipale, calculés en divisant les quantités acheminées aux fins de recyclage par les quantités générées sont présentés dans le Tableau 7.

Tableau 7

Calcul du taux d'acheminement aux fins de recyclage de la collecte sélective municipale en 2023

Matières	Quantités générées (en tonnes) A	Quantités acheminées aux fins de recyclage (en tonnes) B	Taux d'acheminement aux fins de recyclage B/A	Taux d'acheminement aux fins de recyclage 2021
Papier et carton	599 000	424 000	71 %	71 %
Métal	108 000	35 000	32 %	48 %
Plastique	296 000	59 000	20 %	21 %
Verre	134 000	67 000	50 %	23 %
Autres matières	87 000	2 000	2 %	S.O.
Total	1 224 000	587 000	48 %	47 %

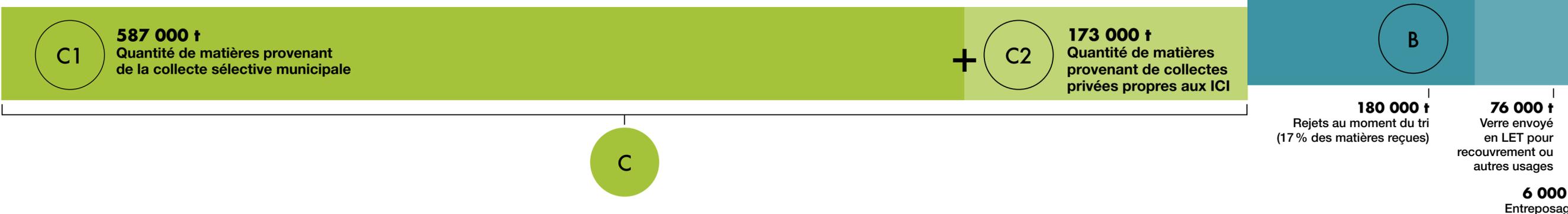
Le taux d'acheminement global de la collecte sélective municipale, prenant en considération les quantités générées et acheminées aux fins de recyclage, s'établit à 48 % en 2023⁸, comparativement au taux de 47 % atteint en 2021. Ce taux, qui est sous la barre des 50 % depuis 2021, est révélateur des contraintes vécues par l'industrie de la collecte sélective et des limites quant à sa performance.

Performance des centres de tri. Données 2023

La récupération par le bac



Le tri



Le recyclage et la valorisation énergétique

Destination des matières



La collecte sélective

Performance combinée: 48% des matières recyclables générées à la maison et par les ICI desservis par les collectes municipales ont été acheminées aux fins de recyclage. Données 2023

La collecte sélective

